ART. 33 N° 659

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 659

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu, M. Azerot, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et M. Serville

ARTICLE 33

Supprimer les alinéas 12 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Renforcer, harmoniser et simplifier les polices spéciales de lutte contre l'habitat indigne sont des objectifs partagés, mais le recours aux ordonnances sur ce sujet très particulier n'apparaît pas comme la solution la plus pertinente.